

Procès-Verbal Séance du 14 Décembre 2023

L'an 2023 et le 14 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame JUSZCZAK Martine Maire

Présents : Mme JUSZCZAK Martine, Maire, Mme TERRIEN Sylviane, MM CHAMPIGNY Jean-Marc, ROCHER Sylvain, Mmes : GUÉRIN Adeline, LESUEUR Mélissa, NEVEU-FILLAULT Martine, PAZARKIC Vesna, MM : BRISSEAU Noé, DANIEAU Jean Michaël, LAFAIRE Jean Marie, OCHAB François,

Absent excusé ayant donné procuration : M. AUCLIN Renaud à Mme GUÉRIN Adeline

Nombre de membres

▪ Afférents au Conseil municipal : 13 Présents : 12

Date de la convocation : 08/12/2023

Date d'affichage : 08/12/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon le : 15/12/2023
et publication ou notification du : 15/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme LESUEUR Mélissa

Propos liminaires

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h en excusant Renaud AUCLIN qui a donné procuration à Adeline GUÉRIN

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- **DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DÉFENSE INCENDIE AU TITRE DE LA DETR - 2023055**
- **CONSTRUCTION NOUVEAU MONUMENT AUX MORTS & DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS - 2023056**
- **NUMÉRISATION DES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL - 2023057**
- **DEMANDE DE SUBVENTION - CFA BTP 37 - 2023058**
- **FOURRIÈRE ANIMALE : AVENANT À LA CONVENTION - 2023059**
- **SYNDICAT DES CAVITÉS 37 - ADHÉSION COMMUNE D'ESVES-LE-MOUTIER - 2023060**
- **DECISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1 - 2023061**

DELIBERATIONS

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la Défense Incendie au titre de la DETR

Madame le Maire expose que dans le cadre de la finalisation de la défense incendie sur la commune, il y a lieu d'installer une bâche de 120 m3 entre les lieux-dits Jaunais et La Guicheraie.

A ce titre, des devis ont été sollicités et obtenus auprès de :

- Ets SAUR (terrassement et pose de canalisations) : 16 586.00 €
- Ets CHALLUAU (terrassement plateforme et entourage grillagé) : 11 752.20 €
- Ets CITERNEO (achat citerne 120 m3) : 3 230.92 €
- AXIMUM (achat panneaux réglementaires) : 141.65 €
- CCCVL (branchement au réseau d'eau) : 1 000.00 €

soit un coût total de l'opération de 32 710.77 € HT soit 39 252.92 € TTC

La subvention demandée étant de 60% sur le montant HT, le reste à charge de la commune s'élèverait à 13 084.31 € HT, soit 19 626.46 € TTC. Ces montants seront inscrits au budget 2024. La TVA sera récupérée en 2026.

A Noé Brisseau qui s'interroge sur l'efficacité de l'option bâche Citernéo par rapport à Challuau qui propose de poser un Bidim géotextile, Jean Marc Champigny répond que pour toutes les bâches qui ont été posées jusqu'à ce jour, il a été procédé de la même manière.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR
Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montants en € HT	Sources	Montants en € HT
SAUR	16 586.00 €	DETR 60 %	19 626.46
Ets CHALLUAU	11 752.20 €	Autofinancement (40 %)	13 084.31
Ets CITERNEO	3 230.92 €		
AXIMUM	141.65 €		
CCCVL	1 000.00 €		
Totaux	32 710.77 €		32 710.77

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- accepte les devis proposés et cités ci-dessus,
- adopte l'opération de et les modalités de financement dont la demande de subvention auprès des services de l'état dans le cadre de la DETR,
- approuve le plan de financement prévisionnel
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024, section investissement
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Construction d'un nouveau monument aux morts et dépôt d'un dossier de demande de subventions

Madame le Maire expose que dans le cadre de la construction d'un nouveau monument aux morts, avec le soutien du Souvenir Français, elle a sollicité M. Pieter Hoefman, Les Ateliers du Lac, à Champigny-sur-Veude, pour une proposition de projet.

Elle s'est également rapproché des Ets GPM (Gravure-Signalétique à Ingrandes (86)) pour la réalisation :

- d'une plaque reprenant la liste des noms des enfants de Lémeré morts pour la France (conflit de 1914-1918),
- ainsi qu'une plaque commémorative mentionnant l'inscription suivante :

"En hommage à tous nos morts tombés au service de la France et en opérations extérieures".

A ce titre, des devis ont été sollicités et obtenus auprès de :

- «Les Ateliers du Lac», 14 le Lac à 37120 Champigny-sur-Veude pour un montant de 17 009.36 € HT soit 20 411.23 € TTC.
 - Ets GPM, ZA de la Croix David, 22, rue Pierre Marcou à 86200 INGRANDES pour un montant de 329.19 € HT soit 395.03 € TTC.
- représentant un coût total de l'opération de 17 338.55 € HT soit 20 806.26 € TTC

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès

- du Département Touraine, dans le cadre du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale)
- du Souvenir Français,
- de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Ministère des armées))

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montants en € HT	Sources	Montants en € HT
Les Ateliers du Lac	17 009.36 €	Département Touraine FDSR	7 336.00
GPM Signalétique	329.19 €	Le Souvenir Français	3 120.93
		ONACVG	1 600.00
		Autofinancement	4 7281.55
Totaux	17 338.55		17 338.55

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- accepte les devis mentionnés ci-dessus,
- adopte l'opération et les modalités de financement, dont les demandes de subventions,
- approuve le plan de financement prévisionnel
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024, section investissement
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Numérisation des registres d'état civil

Madame le Maire expose que la loi COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) demande aux communes de simplifier la vérification des données d'état-civil dématérialisées (à ce jour ce n'est pas encore une obligation pour des communes de strates identiques à Lémeré).

Dans ce cadre et afin de préserver les registres qui s'abîment par suite des nombreuses photocopies d'actes demandées par les administrés ou collectivités locales, de supprimer des mises sous pli d'actes et des frais d'affranchissement et de simplifier les démarches pour l'administré, Madame le Maire propose d'anticiper le dispositif COMEDEC. Elle suggère également cette anticipation par le fait qu'aujourd'hui les prix sont relativement bas mais que le jour où l'obligation sera réelle, ces derniers vont forcément augmenter en raison de la forte demande qui va s'exprimer.

A ce titre elle a fait appel à la société Numerize pour établir un devis pour numériser et indexer les registres d'état civil (depuis 1890 et à hauteur de 2500 actes).

Une remise de 450 € est accordée si la décision est prise avant fin décembre : la délibération va être envoyée à la Société Numériser pour acter l'accord mais le devis ne sera signé qu'en début d'année de façon que cette opération figure sur le budget de 2023.

Parallèlement, cette numérisation doit être intégrée dans le logiciel Berger-Levrault afin d'assurer la compatibilité des actes. Un devis a également été demandé à cette société.

A Vesna Pazarkic qui demande si le stockage physique des actes, passant par Berger Levrault, est hors site, Mme le Maire lui répond que le stockage se fait bien in situ, sur l'ordinateur de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte les devis de :
 - NUMERIZE, 4 rue Sophie Germain à 67720 Hoerdt pour un montant de 3 140 € HT soit 3 768 € TTC correspondant à la numérisation des actes d'État Civil,
 - SEGILOG BERGER LEVRAULT, 892 rue Yves Kermen à 92100 Boulogne Billancourt pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC correspondant à l'intégration des actes d'État Civil numérisés.
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention - CFA BTP 37

Madame le Maire expose que dans le cadre de projets éducatifs, le CFA BTP 37, 106 Rue Marcel Cachin à 37700 Saint-Pierre-des-Corps, sollicite une participation de la commune pour un élève scolarisé dans leur établissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte une participation de 30 € pour un élève de la commune.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Fourrière animale : Avenant à la convention

Madame le Maire expose les nouvelles conditions tarifaires de la Fourrière Animale 37 (augmentation de 5 € des tarifs de base),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2023-1 à la Convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants auprès de la Fourrière Animale 37 - 17 chemin de la Taille - 37190 RIVARENNES

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Syndicat des Cavités 37 - Adhésion commune d'Esves-le-Moutier

Mme le Maire expose le compte rendu de l'assemblée générale du 20 octobre 2021 des Cavités 37, lors de laquelle a été votée l'adhésion de la commune de ESVES-LE-MOUTIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de ESVES-LE-MOUTIER

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Décision budgétaire modificative

Madame le Maire expose que dans le cadre de la reprise des concessions dans le cimetière, des frais d'études imputés au compte 203 doivent être intégrés aux travaux en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision budgétaire modificative selon tableau ci-dessous

Compte ou opération	INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Chapitre 041 - compte 2131		19 298.40 €		
Chapitre 041 - compte 203				19 298.40 €
TOTAL	0.00 €	19 298.40 €	0.00 €	19 298.40 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Décision du maire par délégation

Décision du Maire n° 2023-007 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Chinon pour 2 élèves au tarif de 1496.13 €/enfant, soit un total de 2 992.26 €.

Questions diverses

Prime exceptionnelle de Pouvoir d'achat

Une pré délibération a été rédigée adressée au comité social qui doit donner son avis, mais nous n'avons pas eu de réponse à ce jour. Par ailleurs, les paies ayant été traitées le 11 décembre et le comité social ne s'étant réuni que le 12, la prime, si elle est acceptée, ne sera versée que l'année prochaine.

Subventions pour l'église

Mme le Maire informe l'assemblée que toutes les subventions relatives aux travaux de la dernière tranche de travaux sur l'église ont été réceptionnées :

- Fondation du Patrimoine (dons) : 8 827 €
- Département : 25 271 €
- Drac : 6 700 €
- Sauvegarde l'art français : 8 000 e
- Subvention complémentaire de la Région : 30 000 €

Reste à charge de la commune : 8 839 €

Planning de 2024 :

A noter :

- Elections Européennes 9 juin : 1 seul tour, présence de tous souhaitée, ce sera plus facile pour les rotations
- 7 mars : vote du budget : présence de tous souhaitée
- 18 janvier : réunion spéciale ZAER
- Samedi 20 janvier : Vœux à 18h

Complément de procès-verbal

Madame le Maire constatant qu'il n'y a ni question, ni abstention, ni voix contre, les Procès-Verbaux des séances des 26 octobre et 16 novembre 2023 sont approuvés.

Séance levée à 19:35

En mairie, le 15/01/2024

Le Maire
Martine JUSZCZAK


Secrétaire de séance
Mme LESUEUR Mélissa
